ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécurité liée aux nouveaux modes de transports

Question écrite n° 41254

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les nouveaux modes de transport. Depuis quelques années, de nouveaux modes de transports ont vu le jour un peu partout en France. Vélos, trottinettes électriques ou non, gyroroues, *overboards* et autres ont fait leur apparition sur les trottoirs et les routes sans que les utilisateurs ne soient avertis des dangers de leur utilisation sans quelques précautions. Par ailleurs, ces usagers de modes de transport alternatifs n'ont que faire du code de la route, se mettant ainsi en danger tout comme les piétons qui les entourent. Actuellement, uniquement 5 % des usagers de trottinettes électriques portent un casque. De nombreux accidents ont lieu chaque jour avec des lésions multiples pour les accidentés. Un quart des victimes souffrent d'un traumatisme crânien et 20 % d'entre eux se retrouvent en arrêt de travail. L'âge moyen des personnes accidentés tourne autour de 33 ans, avec le risque de garder des séquelles à vie. Aussi elle lui demande quelles actions il compte mettre en œuvre afin de réduire le nombre d'accidents liés aux modes de transport alternatifs.

Données clés

Auteur : Mme Lise Magnier
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Agir ensemble
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41254
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 septembre 2021, page 6965
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)